

Arrêté n°2022-17 portant désignation de Madame Myriam Fadel comme référente lanceur d'alerte à l'École normale supérieure

Le directeur de l'École normale supérieure,

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ;
- Vu** le décret n°2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'État ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;

ARRÊTE

Article 1^{er} Madame Myriam Fadel, directrice générale des services, est nommée référente pour le recueil de signalements effectués par les lanceurs d'alerte à l'École normale supérieure (« référente lanceur d'alerte »).

Article 2 Le présent arrêté sera publié sur le site intranet de l'École normale supérieure.

Fait à Paris, le 25 janvier 2022

Le directeur de l'École normale supérieure

Marc MÉZARD

